



Club des sports

Notre Dame de Bellecombe

Savoie



DOSSIER MECENAT

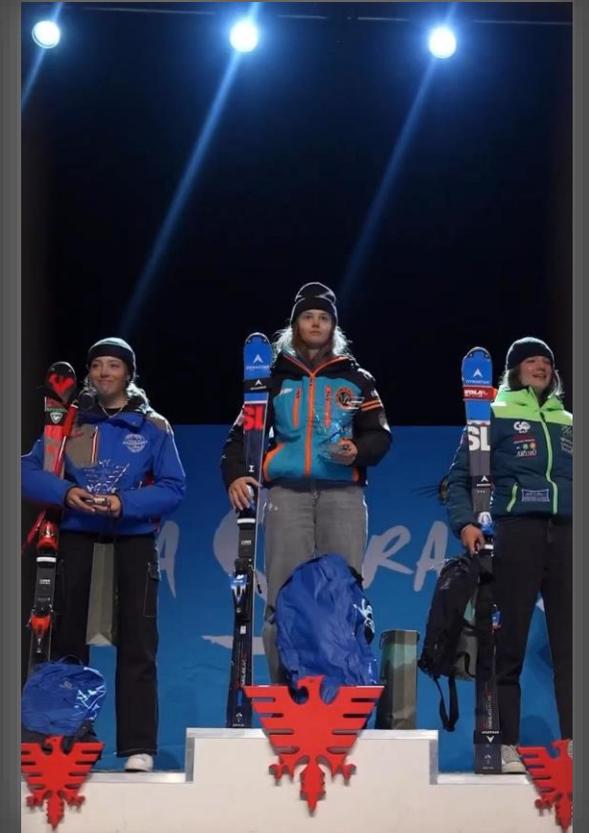
2023-2024

Participez à notre grande aventure et aidez nos jeunes licenciés



Le club des sports de NDB c'est :

➤ 25 licenciés



➤ dont 3 licenciés en élite

Grâce à votre soutien, nos jeunes sportifs

- Auront les meilleures chances d'accomplir leur projet sportif... et pourquoi pas devenir l'une de nos futures élites
- Pourront s'entraîner, progresser, skier, dans les meilleures conditions d'entraînement
- Pourront s'orienter vers les métiers de la montagne grâce à nos formations : entraîneurs, moniteurs, pisteurs secouristes, ...



Fonctionnement des dons en tant que mécène



La loi n'impose aucun montant minimal de chiffre d'affaires ni de don.

Cette souplesse permet à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, de soutenir les projets qui lui tiennent à cœur.

- **Dons de particuliers**

Réduction d'impôts de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable

- **Dons d'entreprises**

Réduction d'impôts de 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

- **Dons en nature : équipements sportifs, impression de banderoles, impression de supports de communication, fourniture de matériel, prêt de véhicules, etc...**

Le montant des dons en nature est la valeur en stock pour les biens qui figurent dans un compte de stock ou au prix de revient de la prestation offerte pour les prestations de services.

Application des mêmes réductions d'impôts.

Alors rejoignez-nous, devenez mécène du club des sports de Notre Dame de Bellecombe !



Devenez mécène à partir d'un don de 20€
en parrainant nos jeunes licenciés



- Donner 40€, c'est permettre 1 heure d'entraînement pour un groupe
- Donner 300€, c'est permettre 8 heures d'entraînement pour un groupe
- Donner 600€, c'est permettre 16 heures d'entraînement pour un groupe

Quelle visibilité pour une entreprise mécène



La visibilité de chaque entreprise mécène sera évaluée selon la valeur de son don et selon ses desiderata en termes de visibilité (dans la limite des espaces proposés et disponibles)

- Sur les équipements
- Sur les stades via des banderoles partenaires
- Sur les événements développés par le Club des Sports, notamment lors du festival des vins
- Sur le site web du Club des Sports
- Sur nos supports de communication type flyers, etc...
- Lors d'un événement de relations publiques annuel (exemple: Course de la Coupe des Mécènes)

En votre qualité de mécène, vous recevrez des nouvelles fréquentes du club. Vous serez également invités aux manifestations organisées par le club.

Pour les dons d'entreprises supérieurs à 1000€, le club des Sports signera avec l'entreprise une convention de mécénat assurant aux deux parties le respect des engagements faits.

Formulaire de mécénat



Je fais un don au Club des Sports de Notre Dame de Bellecombe d'un montant de : €

Mes Coordonnées :

Société / Organisation :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Email :

Téléphone : Téléphone Portable :

Règlement effectué par chèque à l'ordre du Club des Sports de Notre Dame de Bellecombe.

Votre document CERFA vous sera transmis par mail à réception de votre paiement.

Merci de nous envoyer votre logo par mail.

Contact : Sébastien Vernex-Lozet  svernex@orange.fr  06.67.67.22.09